



28 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 décembre 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MÉRIEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU ayant donné pouvoir à Eric SALAÛN – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD ayant donné pouvoir à Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Annie NICOLLEAU

En exercice : 30
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 16

N° 358-23 – Taux de fiscalité locale 2024

Considérant que la Communauté de communes vote chaque année les taux de la fiscalité locale, à savoir :

- Le taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE),
- Le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
- Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâti (TFPB),
- Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB).

Considérant que lors du Rapport d'Orientation Budgétaire du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a retenu le principe de stabilisation des taux pour les quatre taxes.

Considérant que les taux au titre de l'année 2024 seront les suivants :

- CFE : 21,96%
- THRS : 10,28%
- THRS : 1,03%
- TFPNB : 1,81%

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties et des taxes foncières sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2024 conformément au tableau susvisé.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 10 janvier 2024

Le Président,
Jacky DALLET